5

La redistribution opérée par la protection sociale en France en 2014

Selon leurs revenus, les ménages ne cotisent pas dans les mêmes proportions et ne perçoivent pas les mêmes montants de prestations sociales. Bien que ce ne soit pas son seul objectif, la protection sociale contribue ainsi à redistribuer les revenus des plus aisés vers les plus modestes.

La part des cotisations et des contributions sociales augmente avec le niveau de vie

En 2014, les cotisations sociales (patronales et salariales) et les contributions (contribution sociale généralisée [CSG], contribution pour le remboursement de la dette sociale [CRDS] et contributions additionnelles sur le patrimoine) atteignent 11 % du revenu disponible des ménages du 1er décile de niveau de vie, contre 52 % de celui du dernier décile (tableau 1). En moyenne, les cotisations sociales et les contributions représentent 42 % du revenu disponible des ménages.

Les parts de cotisations et de contributions sont particulièrement basses dans les ménages à plus faible niveau de vie et tout particulièrement pour le premier décile. Les ménages concernés sont en effet plus touchés par le chômage et cotisent donc moins en moyenne que les autres. De plus, les réductions de cotisations patronales sur les salaires inférieurs à 1,6 SMIC diminuent très significativement la part de cotisations patronales acquittées en bas de la distribution de revenu (elles sont ramenées à 5 % pour le 1er décile, contre environ 30 % à partir du 6e décile).

Le taux de cotisations sociales et de contributions payées par les ménages augmente rapidement avec le décile de niveau de vie. Toutefois, le dernier décile de niveau de vie a un taux légèrement en dessous de celui du 9e décile (52 % contre 54 %). En effet, la part des cotisations sociales est plus basse (40 % de cotisations salariales et patronales pour le dernier décile de niveau de vie contre 43 % pour le 9e décile). Cela s'explique par le plafonnement et la variation du taux de certaines cotisations sociales au-delà du plafond de la Sécurité sociale. Cet effet est également dû à un changement de la structure des revenus, les revenus du patrimoine (non soumis aux cotisations sociales) ayant un poids plus important au sein du dernier décile. Les contributions sociales continuent d'augmenter (13 % pour le dernier décile de niveau de vie contre 11 % pour le 9e décile), les revenus du patrimoine étant soumis à la fois à la CSG et à la CRDS et à des contributions additionnelles sur le patrimoine.

Selon le décile, les prestations sociales représentent 24 % à 71 % du niveau de vie des ménages

La part des prestations sociales (hors prestations d'assurance maladie mais y compris retraites) dans le

revenu disponible des ménages atteint 39 % en moyenne (tableau 2). Cette part varie beaucoup selon le niveau de vie des ménages : elle est de 71 % pour les ménages du 1er décile de niveau de vie et de 24 % pour les ménages du dernier décile de niveau de vie.

Les minima sociaux et les allocations logement sont très concentrés sur les deux premiers déciles. Ce sont en effet des prestations sous condition de ressources. La revalorisation exceptionnelle du revenu de solidarité active (RSA) en septembre 2014 (2 % au-delà de l'inflation) et du minimum vieillesse (hausse du montant du plafond en octobre 2014, en plus de la revalorisation intervenue au 1er avril) ont contribué à augmenter le revenu des ménages les plus modestes, le report de la revalorisation des allocations logement à le diminuer (Cazenave et al.).

Les prestations familiales ont également un fort effet redistributif puisqu'elles représentent 17 % du revenu disponible des ménages du 1er décile, contre seulement 1 % de celui du dernier décile. En effet, mécaniquement, les allocations familiales, d'un montant identique en 2014 quel que soit le revenu, représentent une part décroissante de celui-ci au fur et à mesure qu'il s'élève. Cet effet devrait s'accroître en 2015, avec la modulation du niveau des allocations familiales en fonction du revenu. De plus, les familles nombreuses, qui perçoivent davantage de prestations familiales, sont surreprésentées parmi les ménages modestes. Enfin, certaines prestations familiales sont réduites, ou non servies, au-delà d'un certain seuil de revenus.

Les mesures prises en 2014 vont dans le sens d'une plus grande redistribution : la revalorisation de l'allocation de soutien familial (ASF) et la création d'un montant majoré pour le complément familial (CF) ont permis de soutenir le revenu des familles modestes nombreuses ou monoparentales tandis que la modulation de l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) a réduit le montant perçu par certaines familles au-delà d'un seuil de ressources.

Les prestations de chômage et de préretraites ont également un effet redistributif fort. Elles représentent ainsi 9 % du niveau de vie des ménages du 1er décile de niveau de vie, contre 2 % du niveau de vie des ménages du dernier décile. Les pensions de retraite ont un poids relativement moins important parmi les ménages du 1er décile. Cela est dû à un effet de composition : les retraités sont protégés de la pauvreté par leur pension et sont donc moins représentés au sein de ce décile que les autres ménages. Au sein des autres déciles, la part des retraites varie peu – entre 21 % et 27 % du niveau de vie – en raison du caractère fortement contributif des pensions, c'est-à-dire du fait que la perception et le montant des pensions soient conditionnés aux cotisations versées.

Tableau 1 Part des cotisations et des contributions sociales rapportées au niveau de vie en 2014

Montants en euros annuels

	Décile de niveau de vie										Ensemble des
	1 ^{er}	2 e	3°	4 ^e	5°	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9e	10 ^e	ménages
Niveau de vie moyen	8 917	12 796	15 188	17 405	19 628	21 938	24 672	28 193	33 812	57 859	24 041
Part des cotisations patronales (en %)	5	16	20	23	26	29	31	32	32	30	25
Part des cotisations salariales (en %)	3	7	8	9	10	11	11	11	11	10	9
Part des contributions (en %)	3	5	7	8	9	9	10	10	11	13	9
Total des cotisations et contributions rapporté au revenu disponible (en %)	11	28	35	41	45	49	52	54	54	52	42

Lecture > Le niveau de vie moyen des ménages du 1er décile est de 8 917 € par an. Les cotisations et contributions sociales payées par ces ménages et leurs employeurs représentent au total 11 % de leur revenu disponible.

Champ > France métropolitaine, population des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Sources > Modèle INES (INSEE-DREES), enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012 actualisée 2014, calculs DREES.

Tableau 2 Part des prestations sociales rapportées au niveau de vie en 2014 (hors prestations d'assurance maladie)

Montants en euros annuels

	Décile de niveau de vie									Ensemble des	
	1 ^{er}	2e	3°	4 ^e	5°	6e	7e	8e	9e	10e	ménages
Niveau de vie moyen	8 917	12 796	15 188	17 405	19 628	21 938	24 672	28 193	33 812	57 859	24 041
Part de chômage et préretraites (en %)	9	7	6	5	4	4	3	2	2	2	4
Part des retraites (en %)	15	23	26	27	27	24	23	22	24	21	23
Part des prestations familiales (dont allocations familiales - en %)	17	10	7	5	4	4	3	3	2	1	6
Part des allocations logement (en %)	18	8	3	1	1	0	0	0	0	0	3
Part des minima sociaux (en %)	13	5	3	2	1	1	0	0	0	0	3
Total des prestations sociales rapportées au revenu disponible (en %)	71	53	46	41	37	32	29	28	28	24	39

Lecture > Le niveau de vie moyen des ménages du 1^{er} décile est de 8 917 € par an. Pour ces ménages, les prestations sociales simulées représentent 71 % de leur revenu disponible.

Note > Les prestations ne prennent pas en compte les prestations versées par l'Assurance maladie, le modèle de microsimulation ne permettant pas de les calculer.

Champ > France métropolitaine, population des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Sources > Modèle INES (INSEE-DREES), enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012 actualisée 2014, calculs DREES.

Revenu disponible (au sens microéconomique)

Le revenu disponible d'un ménage est défini comme la somme des revenus bruts d'activité (salaires bruts, revenus d'indépendants), de remplacement (pensions de retraite, allocations chômage, indemnités journalières maladie et maternité) et du patrimoine (intérêt, dividendes, loyers) de chacun de ses membres perçus au cours de l'année, diminuée des cotisations salariales et contributions sociales assises sur ces revenus de l'impôt payé cette même année portant sur les revenus de l'année antérieure et de la taxe d'habitation, et augmentée des prestations familiales, des minima sociaux et des allocations logement.

Niveau de vie et déciles

Le niveau de vie est le ratio entre le revenu disponible du ménage et le nombre d'unités de consommation le composant. Il permet de tenir compte de la taille du ménage. La population est scindée en 10 groupes de même taille, appelés déciles. Le 1er décile comprend les 10 % de personnes les plus pauvres, le dernier décile les 10 % de personnes les plus aisées.

Précisions méthodologiques

Les minima sociaux simulés ici sont le revenu de solidarité active (RSA) – dans ses composantes « socle » et « activité » – ainsi que la prime de Noël, l'allocation adulte handicapé (AAH) et ses compléments, l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Les prestations familiales sont composées des allocations familiales (AF), des prestations destinées à la garde d'enfant (l'allocation de base et la prime à la naissance ou l'adoption de la PAJE, ses compléments de libre choix d'activité (CLCA) et de mode de garde (CMG), et la subvention aux crèches) et des autres prestations (l'allocation de soutien familial (ASF), l'allocation de l'enfant handicapé (AEEH), le complément familial (CF), l'allocation de rentrée scolaire (ARS) et les bourses de l'enseignement du second degré). Certaines prestations familiales ne sont pas simulées ici : l'allocation journalière de présence parentale (AJPP) et la prime de déménagement.

Les transferts sociaux tirent le revenu disponible brut des ménages vers le haut

La redistribution opérée par les prestations sociales et par le système fiscal peut également être quantifiée au niveau macroéconomique grâce aux données des comptes nationaux. Le revenu disponible brut ajusté des ménages (RDBA) peut être désagrégé entre revenus primaires (salaires, revenus des indépendants, revenus de la propriété), et transferts sociaux et fiscaux (retraites, allocations familiales, cotisations sociales, impôts... – cf. encadré, schéma 1 et tableau 3).

Les transferts sociaux et fiscaux viennent augmenter au total le revenu primaire d'environ 173 milliards d'euros, soit d'un peu plus de 11 %, en 2014. En effet, les prestations sociales et transferts sociaux majorent de 847 milliards d'euros les revenus primaires, qui s'élèvent à 1538 milliards d'euros en 2014. À l'inverse, les cotisations sociales et les impôts courants minorent ces revenus primaires de 671 milliards d'euros.

En 2014, les revenus primaires des ménages progressent faiblement (+1,1 %), pour la troisième année consécutive. Le RDBA progresse au même rythme : s'il est tiré vers le haut par l'évolution des prestations sociales en espèces (+2,2 %) et des transferts sociaux en nature (+2,3 %), ces évolutions sont compensées par la hausse des prélèvements et cotisations sociales (+2,6 %) et des impôts courants (+1,5 %). Ces derniers enregistrent une progression beaucoup plus faible que celles observées depuis 2010, qui intégraient alors de nombreuses nouvelles mesures fiscales.

Le pouvoir d'achat augmente légèrement en 2014

Le revenu disponible brut (RDB), qui correspond au RDBA diminué des transferts sociaux en nature, est légèrement plus dynamique en 2014 (+0,8 %) qu'en 2013 (+0,3 %) et en 2012 (+0,5 %). Le pouvoir d'achat du RDB

par ménage stagne en 2014 (-0,1 %), après avoir progressivement reculé depuis 2010. Cette stagnation du pouvoir d'achat découle de celle des prix (mesurée par l'indice des prix à la consommation – *cf.* fiche 1).

Les transferts sociaux et fiscaux représentent une part croissante du revenu disponible brut ajusté

Entre 1981 et 2014, les montants prélevés et ceux redistribués aux ménages ont crû plus rapidement que leurs revenus primaires. Les transferts sociaux et fiscaux représentent donc une part croissante de leur RDBA.

Les prestations sociales en espèces représentent ainsi 27 % du RDBA en 2014, contre 21 % en 1981 (graphique 1). La part des transferts sociaux en nature est également passée de 17 % à 22 %.

Symétriquement, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine représentent une part croissante du RDBA (12 % en 2014 contre 6 % en 1981). En revanche, les cotisations sociales sont relativement stables, fluctuant entre 25 % et 28 % du RDBA au cours de la période.

Le système socio-fiscal redistribue davantage aux ménages qu'il ne leur prélève

En 2014, en agrégé, les prestations et transferts sociaux versés aux ménages sont plus élevés de 26 % que les prélèvements directs qui portent sur leurs revenus, à savoir les cotisations sociales et les impôts courants.

Ce rapport a fluctué entre 18 % et 32 % au cours de la période 1981-2014. En 2014, il est proche de son niveau de 1981 (23 %). En effet, en moyenne sur cette période, l'ensemble des prestations et transferts sociaux versés aux ménages et l'ensemble des prélèvements directs portés par eux ont augmenté à un rythme proche, d'un peu plus de 2 % par an en volume.

Revenu disponible brut, revenu disponible brut ajusté (au sens macroéconomique)

En comptabilité nationale, le revenu des ménages peut être décomposé en trois ensembles :

- les revenus primaires, tirés de la participation des ménages au processus de production: rémunération des salariés, bénéfices des entrepreneurs et revenus de la propriété;
- les opérations de redistribution en espèces : impôts courants, cotisations et prestations sociales en espèces, etc. ;
- les opérations de redistribution en nature : transferts sociaux en nature (composés de prestations et de transferts de biens et services). Le revenu disponible brut (RDB) correspond à la somme des deux premiers items. Il représente ainsi le revenu courant après impôt qui peut être réparti par les ménages entre dépense de consommation finale et épargne. Le revenu disponible brut ajusté (RDBA) correspond à la somme des trois items : il prend ainsi en compte des éléments non monétaires.

Prestations sociales en espèces et transferts sociaux en nature en comptabilité nationale

Les prestations sociales au sens des comptes nationaux sont plus larges que celles des comptes de la protection sociale (alignées sur le système européen SESPROS), puisqu'elles incluent un risque supplémentaire, le risque « éducation ». Hormis ce qui a trait à l'éducation, les prestations sociales en espèces (opération D62 du européen de comptes – SEC 2010) correspondent aux prestations sociales en espèces des CPS. En revanche, les transferts sociaux en nature (opération D63) incluent, outre les prestations sociales en nature des CPS (soins de santé à l'hôpital public, allocations logement), l'ensemble des biens et services non marchands produits par les administrations publiques et les ISBLSM sur les fonctions santé, services récréatifs, sportifs et culturels, enseignement et protection sociale.

Pour en savoir plus

Cazenave M.-C. et al., « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2014 pénalisent les 50 % des ménages les plus aisés et épargnent les 10 % les plus modestes » dans *France, portrait social*, Insee Références, édition 2015.

« Les Comptes de la nation en 2014 », Insee Première, n° 1549, mai 2015.

Schéma 1 La formation du revenu des ménages en comptabilité nationale

Transferts sociaux et fiscaux

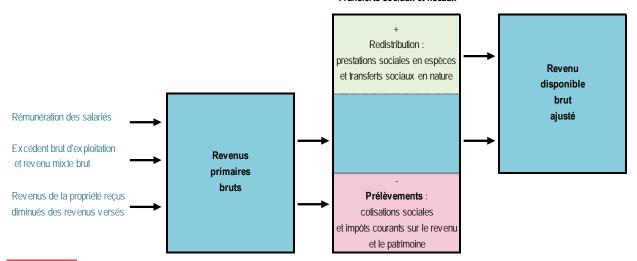


Tableau 3 Le revenu des ménages en 2014

Montants en milliards d'euros, évolutions en %

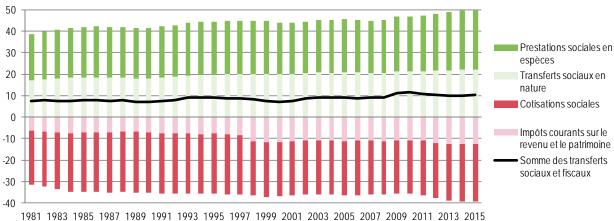
	2014	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
Revenus primaires bruts :	1 538	2,7	1,6	0,9	1,1	1,2
Ex cédent brut d'ex ploitation et rev enu mix te brut	289	2,0	1,1	-1,0	0,6	1,1
Rémunération des salariés	1 139	2,9	2,2	1,5	1,4	1,4
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés	110	2,8	-3,7	0,5	-0,1	-1,2
Transferts sociaux et fiscaux :	173	-3,1	-4,7	-1,7	1,3	4,4
Prestations sociales en espèces	468	2,3	3,8	2,9	2,2	1,9
Transferts sociaux en nature	379	2,1	2,2	2,1	2,3	1,6
Cotisations sociales	-459	3,3	3,2	3,1	2,6	1,3
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	-212	5,4	9,0	4,9	1,5	1,7
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés)	-2					
Revenu disponible brut ajusté (RDBA)	1 711	2,0	0,9	0,7	1,1	1,5
Revenu disponible brut (RDB)	1 333	2,0	0,5	0,3	0,8	1,4
Év olution du pouv oir d'achat du RDB par ménage		-0,7		-1,2	-0,1	0,9

Note > L'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages est le déflateur utilisé dans l'ensemble de cette fiche : pour l'évolution du pouvoir d'achat du RDB dans ce tableau, et pour le calcul des croissances en volume dans le texte.

Source > INSEE-CNA.

Graphique 1 Évolution de la part des transferts sociaux et fiscaux dans le revenu disponible brut ajusté

En % du RDBA



Lecture > En 2014, les prestations sociales en espèces et transferts sociaux en nature versés aux ménages (en vert) représentent près de 50 % de leur revenu disponible brut ajusté (RDBA). Ils en représentaient un peu moins de 40 % en 1981. À l'inverse, l'équivalent de près de 40 % du revenu disponible brut ajusté est prélevé aux ménages en cotisations sociales ou en impôts directs (en rouge). Les prélèvements représentaient un peu plus de 30 % du RDBA en 1981. La différence entre les transferts sociaux et fiscaux reçus et les transferts versés représente un peu plus de 10 % du RDBA en 2014 (courbe noire).

Note > Le solde des autres transferts courants n'est pas représenté. Il est inférieur à 8 milliards d'euros en valeur absolue sur l'ensemble de la période.

Source > INSEE-CNA.